



RESEAU-CETACES
3, Rue de la Solidarité
92120 MONTROUGE - FRANCE
Tél : 01 47 35 87 08
Mobile : 06 10 07 59 96
Fax : 0 825 21 04 78

Note à l'attention de la Mairie de Douarnenez

Nous avons été informés que l'association SOS Grand Bleu et la Commune de Douarnenez organisent une réunion publique le 26 septembre 2006 afin de discuter du dauphin solitaire et familial surnommé "Jean-Floc'h".

Nous sommes impliqués depuis 3 ans et demi dans le suivi et la gestion de ce dauphin (*voir annexe*) et, au vu de notre impossibilité de nous rendre à la réunion du 26 septembre, il nous apparaît important de diffuser le complément d'information ci-dessous.

Le 9 septembre dernier, Réseau-Cétacés s'est rendu au Cap Sizun afin de faire un point de la situation avec les pêcheurs locaux. Lors de cette réunion, il a été décidé, de concert avec les usagers portuaires concernés, de faire fuir le dauphin de sa zone principale d'évolution au moyen d'effaroucheurs acoustiques.

48 heures après cette réunion, Sandra Guyomard et Sophie Fourmaux, respectivement Présidente et Trésorière de Réseau-Cétacés, ont été reçues par Madame Martine Bigan, responsable du dossier "mammifères marins" au sein du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Lors de cet entretien le plan de gestion suivant a été proposé à Madame Bigan :

NB : ce plan est basé sur un travail de concertation avec les différents participants de la réunion initiée par Océanopolis en juin 2006 (hormis le poste "dédommagement" initié par Réseau-Cétacés et couramment financé par la SPA, *voir annexe*).

- Tests de répulsifs acoustiques afin de dissuader le dauphin d'approcher des zones où sa présence est problématique (dans un premier temps, il a été décidé que ces tests prendraient place au Cap Sizun, zone principale d'évolution du dauphin).

- Mise en place de "substituts" : nous avons attiré l'attention de Madame Bigan sur la nécessité de proposer des "substituts" à "Jean-Floc'h" afin de l'occuper et de le détourner de ces cibles habituelles.

- **Dédommagement du matériel dégradé par le dauphin** : étant donné la dégradation régulière par "Jean-Floc'h" de matériel nautique (cordages d'amarrage, safrans etc...), nous avons proposé la mise en place d'un système de dédommagement à l'instar de ce qui est actuellement fait par le gouvernement français vis-à-vis des loups et des ours.

- **Renforcement de la campagne d'information** déjà diffusée par Réseau-Cétacés et Océanopolis pour les autres zones visitées par "Jean-Floc'h" (cible : public, autorités concernées ou susceptibles de l'être, Médias).

- **Campagne de surveillance sur le terrain** : afin de suivre l'évolution de cette situation, nous avons proposé un suivi journalier sur le littoral du Finistère, au moins pour la période d'avril à septembre (reprise de l'activité de plaisance et de la fréquentation touristique). Celui-ci serait réalisé par des personnes habilitées en tant que relais entre les différents organismes et impliquerait une surveillance des interactions entre les usagers du port, les nageurs et le dauphin, l'observation du comportement du dauphin et l'information du public.

Au cours de cet entretien, il n'a donc pas été reproché ou déconseillé à Réseau-Cétacés de continuer de s'impliquer dans la gestion du dauphin. Madame Bigan a, par contre, précisé qu'elle tenterait d'obtenir des fonds pour les postes "effaroucheurs acoustiques" et "substituts".

Actuellement, Réseau-Cétacés est en contact avec des spécialistes internationaux des effaroucheurs acoustiques ; deux tests récents, encadrés par Océanopolis et Ifremer, s'étant révélés non efficaces. **Ajoutons à ce propos, que Madame Bigan, a confirmé, lors de l'entretien du 11 septembre, que Réseau-Cétacés pouvait initier ce type de démarches ; lesquelles seront naturellement toujours encadrées par des spécialistes en matière d'effaroucheurs acoustiques.**

La recherche de fonds pour les autres postes de gestion est en cours. Une réunion est prévue incessamment avec la SPA, notamment pour le financement du poste "dédommagement".

En parallèle à la mise en place de ces démarches, nous avons été interpellés par les déclarations de Monsieur Sidois, Directeur de l'association SOS Grand Bleu.

En effet, celui-ci a récemment déclaré à la Presse : « *ce qui arrive aujourd'hui est de la totale responsabilité de Réseau cétacés, dont des membres ont nagé avec le dauphin, sans autorisation et alors qu'il est interdit de s'approcher d'espèces protégées.* »

Pour ce qui est de l'autorisation de contact avec le dauphin :

La loi française n'interdit pas la mise à l'eau avec les dauphins :

- L'arrêté du 20 octobre 1970 stipule qu'*"il est interdit de détruire, de poursuivre ou de capturer, par quelque procédé que ce soit même sans intention de les tuer, les mammifères marins de la famille des delphinidés (dauphins et marsouins)."*

- L'arrêté du 27 juillet 1995 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national, précise : *"Sont interdits sur tout le territoire national (...) la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement intentionnels, la naturalisation des mammifères marins d'espèces suivantes ou, qu'ils soit vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat :*

Cétacés : toutes les espèces (...)".

Pour ce qui est du cas précis de « Jean-Floc'h », Réseau-Cétacés a constaté, au vu de la base de données exhaustive compilée sur ces trois dernières années, que le comportement du dauphin visant à détériorer du matériel nautique est accru lorsque "l'activité baigneur" autour de lui est nulle. On peut considérer, par conséquent, que la dégradation du matériel nautique a pour finalité, chez le dauphin, de solliciter, entre autre, le jeu et l'interaction. **Hypothèse avalisée par certains spécialistes.**

C'est pourquoi, nous ne considérons pas que priver le dauphin de tout contact avec l'homme soit la solution adéquate et que **les communes visitées par l'animal devraient faire leur propre choix de hisser ou non le drapeau rouge à l'approche de celui-ci. C'est d'ailleurs la mesure que le Préfet du Finistère a prise en juillet dernier, sans aucune "connivence" avec Réseau-Cétacés ; celui-ci a "uniquement" invité les communes à prendre des mesures d'interdiction de baignade à l'approche du dauphin.**

NB : Il est toutefois formellement interdit de se baigner dans les ports, point sur lequel Réseau-Cétacés a toujours insisté.

Pour ce qui est de la responsabilité de Réseau-Cétacés dans la situation précise :

La première "rencontre directe" entre un membre de Réseau-Cétacés et le dauphin remonte à août 2004, soit près d'un an et demi après que "Jean-Floc'h" ait commencé à interagir avec des nageurs dont, pour certains, sur une base quasi quotidienne. Depuis lors, 2 à 3 membres du Bureau de Réseau-Cétacés se rendent sur place ensemble, à peu près 4 à 6 fois dans l'année, 2 à 3 jours d'affilée. **Il est donc étrange de nous imputer toute modification de comportement de l'animal...**

Précisons également que, pendant ces visites, il n'a jamais été proposé à nos adhérents de nous accompagner (nous tenons à disposition toute information utile afin de prouver nos dires).

Par contre, Réseau-Cétacés, et ce depuis l'apparition de "Dony/Randy" et "Jean-Floc'h", sur le littoral français s'est toujours efforcé de diffuser une information très précise au sujet des deux dauphins visant à la sécurité des hommes comme des dauphins sans **JAMAIS** divulguer une quelconque information sur les zones précises et principales d'évolution des deux animaux (là encore, nous tenons à disposition toute information utile afin de prouver nos dires).

En juin dernier, Océanopolis, a initié une réunion lors de laquelle les représentants des autorités du Finistère ainsi que Réseau-Cétacés étaient invités. L'accent a été mis sur les difficultés de cohabitation locaux/pêcheurs et l'aide financière et juridique de ces mêmes autorités a été sollicitée. **Quelques jours après cette réunion, nous avons appris que le Préfet du Finistère, jugeant "*la situation non alarmante*", ne répondrait pas favorablement à nos sollicitations...** reportant ainsi une série de démarches validées par les différents participants de la réunion.

Au vu de tous ces éléments, il est difficile de comprendre les accusations lancées par SOS Grand Bleu à l'encontre de Réseau-Cétacés.

Nous restons à la disposition des destinataires de la présente pour tout renseignement complémentaire (en dehors de toute polémique).

Sandra Guyomard, Présidente de Réseau-Cétacés.

- Annexe -

Historique de la gestion de "Jean-Floc'h" :

- Depuis mars 2003 : suivi de "Jean-Floc'h" (recueil de témoignages) par Réseau-Cétacés (au niveau national) et Océanopolis (au niveau de la Bretagne).

- Le 12 novembre 2005, une première réunion, s'est tenue, à l'initiative des usagers des ports du Cap Sizun (CUPB), et en présence de Réseau-Cétacés (RC), afin de tenter d'améliorer les conditions de cohabitation pêcheur/dauphin. A l'issue de cette réunion, la SPA, à la demande de RC, a adressé un règlement de 510,00 € au CUPB à titre de dédommagement du matériel nautique dégradé par le dauphin (principalement des safrans).

- Le 30 décembre 2005, à l'initiative de RC, une nouvelle réunion "intermédiaire" s'est tenue en présence du CUPB afin de discuter des mesures envisageables à une meilleure cohabitation pêcheur/dauphin.

- Le 15 avril 2006, RC a obtenu un rendez-vous auprès des autorités communales, en présence du CUPB, afin de proposer et faire valider les mesures décidées de concert avec les pêcheurs locaux.

En parallèle, un nouveau règlement de 150 € a été financé par Réseau-Cétacés et adressé au CUPB à titre de dédommagement pour dégradation de matériel nautique par le dauphin (intervention sur emmêlement de cordages d'amarrage).

- En date du 19 juin 2006, à l'initiative d'Océanopolis et du Docteur Monika Wilke-Muller, une réunion a été organisée, en présence des autorités du Finistère et de RC, afin de mettre en place un plan de gestion estival et d'obtenir le soutien des autorités locales dans ce contexte.

C'est à cette occasion que les mesures proposées au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, le 11 septembre 2006, ont été envisagées, de concert avec tous les participants, mais non mises en place faute de soutien des autorités locales.

En parallèle, et à la demande de RC, la SPA a de nouveau financé du matériel (une plate en aluminium) au bénéfice du CUPB pour un montant de 1 500,00 €.

- En date du 9 septembre 2006, une nouvelle réunion s'est tenue, à la demande de RC, au sein du CUPB, afin de faire un point sur les récents incidents, les démarches en cours et mesures à mettre en place.

- En date du 11 septembre 2006, RC a été reçu au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, afin de proposer un plan de gestion efficace.